



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service minimum dans les écoles : la Mairie de Niort applique la loi a minima

A Niort, 8 groupes scolaires sur 40 seront concernés demain 7 octobre par la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles. Rappelons que ce dispositif, institué par la loi du 20 août 2008, impose aux communes d'organiser l'accueil des élèves en cas de grève des enseignants. A condition que ces derniers aient déclaré leur intention de faire grève 48 heures à l'avance et que leur proportion dans chaque école dépasse 25 % du personnel enseignant.

L'équipe municipale appliquera la loi a minima, en mettant à disposition des parents qui le souhaitent un accueil au centre de Chantemerle mais sans garderie ni cantine. En outre, la Ville de Niort se refuse à recourir à des personnes non qualifiées pour assurer ce service. C'est pourquoi les enfants seront encadrés exclusivement par du personnel municipal d'ordinaire affecté aux écoles.

Geneviève Gaillard souligne : « Ne nous méprenons pas. Cette loi tente de mettre dos à dos les personnels de la fonction publique d'Etat et les agents de la fonction publique territoriale. Elle place les maires en position de « briseurs de grève », ce que je me refuse à devenir. C'est pourquoi j'invite tous les parents qui le peuvent à ne pas envoyer leur enfant à l'école ce jour-là. »

Cabinet du Maire

Mairie de Niort – Hôtel de ville – place Martin-Bastard – BP 516 – 79022 NIORT Cedex

Geoffroy Michel, Directeur – ☎ 05 49 78 73 13 – Fax : 05 49 78 74 17 – E-mail : geoffroy.michel@mairie-niort.fr

Isabelle Jeannerot, Contact Presse – ☎ 05 49 78 73 68 – E-mail : isabelle.jeannerot@mairie-niort.fr